# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Séance du 18 décembre 2014

Date de la convocation : 10 décembre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14 Nombre d'exprimés : 14

L'an deux mil quatorze le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Padiolleau, Maire.

<u>Présents</u>: M. Padiolleau Jean-Luc, M. Bigot Patrick, Mme Morlec Chantal, M. Adumeau Jean Claude, M. Derogis Philippe, Mme Bernier Marie, Mme Cambronne-Bobin Isabelle, Mme Cicutti Mireille, M. Galimant Christian, Mme Mauchien Shirley, M. Massue Jean-Emmanuel, Mme Denis Isabelle, Mme Roquin Michelle, M. Ménard Mathieu

Absents: M. Gratteau Cédric

Secrétaire de séance : Mme Bernier Marie

# Ordre du jour :

- 1. Aménagement du centre bourg
- 2. conventions relatives aux transferts de compétence avec la CCVA
  - x service enfance/jeunesse
  - x assainissement
  - x mise à disposition de locaux pour l'accueil d'enfants en ALSH mercredi et vacances scolaires
  - x instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols
- 3. Retrait du SATESE37
- 4. Travaux d'aménagement de trottoir chez M. Mme Blanvillain 8 rue Antoinette de Maignelais
- 5. Décision modificative budget communal
- 6. Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor
- 7. Questions diverses

## 1 - Aménagement du centre bourg

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'aménagement du centre bourg de Montreuil-en-Touraine. Une étude a été proposée par l'ADAC,

Ce projet englobe également l'enfouissement des réseaux et la mise aux normes d'accessibilités des bâtiments publics.

Une demande de subvention a été transmise au Conseil Régional dans le cadre des opérations « Cœur de village ». Les travaux se chiffrent à 250 000€HT et on peut espérer une subvention de la Région à hauteur de 75 000€ soit 1/3 du coût total. Une autre demande de subvention sera déposée auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Cette opération sera inscrite au budget 2015 et prévoira un apport de 175 000€HT.

L'étude topographique sera confiée à M. Pellet (BEI) dont le devis est le plus intéressant.

## 2 - Transfert de compétences à la CCVA

# x Service enfance/jeunesse

Les compétences enfance/jeunesse municipales seront transférées à la communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Patrick Bigot, 1<sup>er</sup> Adjoint, explique à l'assemblée qu'il s'agit de régulariser une situation de fait puisque les services en question étaient organisés par l'association Bul de Mômes et non gérés par la commune. Les

agents communaux mis à disposition de la CCVA feront l'objet d'une contrepartie financière.

La convention est soumise à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le conseil municipal

- approuve la convention de mise à disposition de service suite au transfert partiel de la compétence enfance/jeunesse,
- autorise le Maire à signer ladite convention et tout autre document relatif au transfert de compétence.

# x Service assainissement – clôture du budget

La compétence assainissement sera transférée à la communauté de communes du Val d'Amboise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Ce transfert de compétences emporte la mise à disposition à titre obligatoire des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de service, ainsi que le transfert des droits et obligations y afférents, et notamment les emprunts mais aussi les subventions transférables ayant financé ces biens,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal

- accepte la clôture du budget annexe assainissement au 31 décembre 2014 par intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal de la commune par opération d'ordre non budgétaires effectuées par le comptable public,
- Dit que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis à TVA,

L'entretien des réseaux sera toujours effectué par Erick Fougeray, agent communal, mais ces services entraînent une mise à disposition partielle qui correspondra à une contrepartie financière versée par la CCVA.

## x <u>Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols</u>

Monsieur le Maire explique que si l'EPCI comprend plus de 5000 habitants alors elle a la charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Au niveau communal cela engagera peu de différences.

Ainsi, Il est soumis à l'approbation du conseil municipal la convention jointe en annexe qui définit les modalités de la prestation de services de la CCVA dans le domaine de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, délivrés au nom de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité

Approuve la convention présentée

Autorise le Maire à la signer ainsi que tout document relatif au transfert de compétence.

#### 3 - Retrait du SATESE 37

Le Maire explique à l'assemblée que compte tenu de la prise de compétence assainissement par la communauté de communes du Val d'Amboise au 1<sup>er</sup> janvier 2015 il convient de se retirer du SATESE 37 à la même date.

Le conseil municipal à l'unanimité

décide le retrait de la commune de Montreuil en Touraine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 de l'exercice de la compétence assainissement au SATESE37

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

# 4 - Travaux d'aménagement de trottoir chez M. Mme Blanvillain – 8 rue Antoinette de Maignelais

M. et Mme Blanvillain sont domiciliés au 8 rue Antoinette de Maignelais, l'implantation de leur maison et l'accès à leur parcelle nécessitent d'effectuer des travaux pour abaisser le trottoir devant leur portail. Il est cependant observé que le cahier des charges du lotissement prévoyait que les particuliers tiennent compte de l'implantation du trottoir bateau pour l'orientation de leur habitation, ce qui a été respecté par la majorité des habitants.

La société Colas a présenté un devis accepté d'un montant de 884,03 € TTC. M. et Mme Blanvillain proposent de participer à hauteur de 445€.

Après avoir étudié le dossier l'assemblée accepte à l'unanimité, que les travaux soient effectués et

approuvent la participation financière de M. et Mme Blanvillain.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette proposition.

# 5- Décision modificative budget communal

Le Maire explique au conseil municipal la décision modificative présentée en séance :

Des dépenses engagées sur les exercices précédents doivent être régularisées : Le titre 115 émis en 2012 émis à tort pour un montant de 706,62€ La facture du prestataire informatique Ségilog établie en 2013 a été acquittée en 2014

Par ailleurs M. Gastowtt, comptable du trésor public, recommande à ce que les amortissements soient inscrits au budget dès cette année. Par conséquent il convient de rectifier la délibération n° 53/2014 en précisant que les amortissements seront prévus dès 2014.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	3 613,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	3 613,55 €	0,00€	0,00€	0,00€
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00€	2 906,93 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	2 906,93 €	0,00€	0,00€
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00€	706,62 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	706,62 €	0,00€	0,00€
Total FONCTIONNEMENT	3 613,55 €	3 613,55 €	0,00€	0,00€
INVESTISSEMENT				
R-024 : Produits de cessions	0,00€	0,00 €	137,66 €	0,00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0,00€	0,00€	137,66 €	0,00€
R-2802 : Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	0,00€	0,00 €	0,00€	2 711,33 €
R-28041512 : GFP de rattachement - Bâtiments et installations	0,00€	0,00 €	0,00 €	195,60 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00€	0,00€	2 906,93 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00€	2 769,27 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00€	2 769,27 €	0,00€	0,00€
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	2 769,27 €	137,66€	2 906,93 €
Total Général	2 769,27 €		2 769,27 €	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les conseillers municipaux adoptent la décision modificative.

## 6- Questions diverses

## Vente des bungalows:

M. Valibus propose d'acquérir les bungalows du stade de foot. Les membres du conseil municipal suggèrent qu'une estimation soit chiffrée compte tenu de la vétusté de ces bungalows, et ne s'opposent pas effectivement à la vente de ces biens.

## Réseau électrique à « Pierre Bise » chez M. Mme Mauchien :

Quand M. et Mme Mauchien ont fait construire leur habitation à Pierre Bise, une extension du réseau électrique a été nécessaire pour alimenter leur propriété. Cette extension considérée alors comme un réseau privatif a été réglée par les particuliers. Depuis la construction d'une autre habitation à proximité raccordée sur le même réseau remet en question la notion de réseau privatif, il s'agit dès lors de déterminer si le domaine concerné est public ou privé et quid du financement. Afin de clarifier la situation contact sera pris avec la CCVA.

#### Chemin d'accès au château :

Le sujet est à nouveau abordé quant à déterminer si la commune envisage d'acquérir le chemin qui permet d'accéder au château par l'arrière et qui est actuellement la propriété de M. Raguideau. Ce chemin est loué par le comité des fêtes pour la somme de 64€ l'année et est principalement utilisé lors de la fête du pain. M. Raguideau est prêt à le vendre mais n'a pas fait de proposition chiffrée, avant de prendre une décision, M. Raguideau sera contacté afin de connaître son prix auquel devront s'ajouter les frais de bornage et d'acte.

La séance est levée à 21h 15

Jean-Luc Padiolleau – Maire	Patrick Bigot – 1 <sup>er</sup> Adjoint	Chantal Morlec – 2ème Adjoint
Jean-Claude Adumeau – 3ème Adjoint	Philippe Derogis – 4ème Adjoint	Marie Bernier
Isabelle Cambronne-Bobin	Mireille Cicutti	Isabelle Denis
Christian Galimant	Cédric Gratteau	Jean-Emmanuel Massue
Shirley Mauchien	Mathieu Ménard	Michelle Roquin